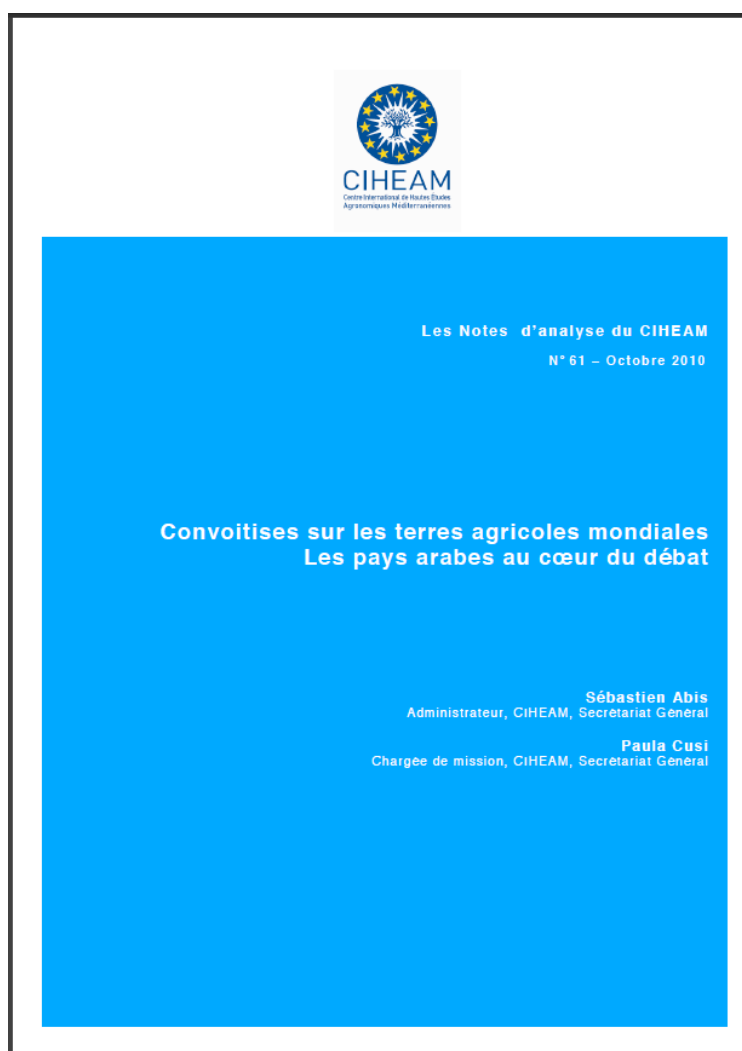


ACQUISITIONS DE TERRES À GRANDE ÉCHELLE

LES RAPPORTS GÉNÉRAUX

*La note d'analyse du
Centre International de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM)*



Sébastien ABIS et Paula CUSI, Convoitises sur les terres agricoles mondiales. Les pays arabes au cœur du débat, Note d'analyse du CIHEAM n° 61, octobre 2010, 8 p.

Table des matières

Introduction

Accélération et complexification d'un phénomène mondial

Acquisitions de terres agricoles : quand le monde arabe s'agite

Des conséquences multiples et encore peu étudiées

Soif de terres et désordres alimentaires : l'agriculture est géopolitique

Références bibliographiques

Présentation

Le foncier deviendrait-il une valeur refuge au moment où s'installe une volatilité excessive dans tous les domaines de l'économie ? On peut le penser et trouver là une des explications du phénomène d'acquisitions massives. Mais les déficits alimentaires sont la cause majeure et cela explique la participation de certains États arabes comme les pétromonarchies du Golfe : le coût des importations de ces pays a été multiplié par 2,5 en cinq ans, ce qui devient exorbitant lorsqu'on importe 96% de ses produits alimentaires comme l'Arabie Saoudite, ou 75 % comme la Libye.

Or les investissements peuvent cibler des pays où la production alimentaire est également fortement déficitaire (exemple des investissements saoudiens en Mauritanie, pays qui n'assure que 30% de son alimentation).

Les investisseurs courent des risques certains en raison de l'instabilité potentielle des pays convoités. Mais ce sont surtout les populations locales qui sont fragilisées par ce processus, parce qu'exclues des négociations et privées de leurs droits. Ceci est d'autant plus grave que le pays a une législation foncière faible. On peut recommander l'adoption par les pays hôtes de législation foncière plus contraignante, come celle d'août 2010 au Brésil qui limite à 5000 ha la surface qu'une entreprise étrangère peut acquérir. D'autre part, la question de la disponibilité des terres est très controversée.

« Pour autant, il ne faudrait pas avoir une lecture simplement négative du phénomène, encore mal examiné tant les zones d'ombres et les inconnues demeurent. A l'heure où la communauté internationale souligne le manque de ressources financières consacrées au développement agricole et rural, la condamnation unilatérale des investissements étrangers sur le foncier des pays en développement n'emprunte pas la voie opportune de la réflexion stratégique. Les investissements étrangers peuvent contribuer au développement du secteur agricole de ces pays (débouchés garantis, création d'emplois, construction d'infrastructures ou hausse de la productivité agricole) mais à condition qu'ils se fassent de

manière transparente et qu'il existe un contrôle public pour maximiser l'intérêt public. En effet, les investissements peuvent être perçus comme des atouts car ils peuvent susciter une mobilisation de compétences et de moyens de production externes susceptibles de remédier aux freins structurels qui minent le développement agricole de certains PED. Le débat est loin d'être tranché » (p. 7)

Le phénomène est indicateur de mutations majeures qui annoncent de futures crises alimentaires et une tendance lourde de pression sur les terres. Il est également lourd d'implications pour la gouvernance mondiale puisque des critiques se sont élevées pour mettre en cause le rôle de la Banque mondiale et deux de ses agences notamment (*International Financial Corporation, Foreign Investment Advisory Service*), qui encourageraient et favoriseraient les investissements étrangers sur les terres qui vont contre les intérêts des petits agriculteurs (Daniel et Mittal 2010). Mais on peut douter de la faisabilité d'une bonne gouvernance reposant sur des directives volontaires. « *Spéculations, convoitises et stratégies unilatérales devraient malheureusement l'emporter sur une régulation multilatérale efficace. Tout simplement parce que c'est dans la trajectoire de l'histoire que de densifier le caractère géostratégique des questions agricoles et alimentaires. Se nourrir constitue la plus vieille préoccupation de l'Homme. Elle le sera aussi de plus en plus à l'avenir » (p. 8).*

Les auteurs

Sébastien ABIS est administrateur du CIHEAM, Secrétariat Général

Paula CUSI est chargée de mission au CIHEAM, Secrétariat Général

LE CIHEAM

Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec, au cœur de sa mission de coopération, trois grandes activités complémentaires (formations spécialisées post-universitaires, recherches en réseau et animation du débat politique régional), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural durable en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées (donc, celle-ci) engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

Bibliographie de la notice

Shepard DANIEL and Anuradha MITTAL, *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation In Global Land Grabs*, Préface de Howard G. Buffett, The Oakland Institute, Oakland (Californie) 2010, 54 p.

Mise en forme de la notice : G. Chouquer janvier 2011